

*République Française
Département de l'Yonne*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 30 AVRIL 2025.**

Convocation du 23 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe), TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Absents excusés : DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier (Pouvoir à Jean Jacques CARRE).

Est présent également à cette réunion Monsieur Raoul DE LUIZ ORTEGA de l'ATD afin d'expliquer les différentes réglementations en vigueur.
Etaient présents Monsieur et Madame PHILIPPON pour évoquer le problème de la sortie de leur garage ainsi que Monsieur THUREAU.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Nomination du secrétaire de séance En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme TUPINIER Laurence pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 19 mars 2025 et du 02 avril 2025.
- Sécurisation du village.
- Communication du Maire
- Questions diverses.

Le Procès-verbal de la séance du 19 Mars 2025 est adopté.
Le Procès-verbal de la séance du 2 Avril est adopté.

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 Avril

**DELIBERATION 2025-011 : SECURISATION DU VILLAGE,
RECLAMATION :**

À la suite des discussions internes et des échanges avec les riverains concernés, notamment Madame Monique et Monsieur Francis Philippon, il ressort que la solution actuelle de sécurisation n'est pas satisfaisante.

Après en avoir délibéré par 4 voix Pour et 2 Abstentions, le conseil municipal :

- **DECIDE** le retrait de la chicane situé à proximité de la maison de Monsieur et Madame Francis Philippon et la pose de poteaux fluorescents à la sortie du village, direction POINCHY au niveau du fossé.

**DELIBERATION 2025-012 : FACTURE BARBIER A PAYER SUITE A
TRAVAUX D'URGENCE.**

Les chemins ont été fortement dégradés par les orages et par des travaux de débardage de bois. L'entreprise BARBIER est venue faire les travaux en urgence.

La facture s'élève à 5306.12 € TTC.

Après en avoir délibéré à 6 Voix Pour, le conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à payer la facture BARBIER de 5306.12 Ttc.

COMMUNICATION DU MAIRE

Regard défectueux devant les grands chaix de France

Le regard été réalisé avec des parpaings creux, une réparation avec coulée de béton a été effectuée par la société GCTP de Ligny suite à la recommandation du département montant 1180 € HT

Grilles sur fossé en bas du chemin de Vaucourcière

Les grilles en partie déboîtées et tombées dans la canalisation ont été fixées aux parois avec des tirants vissés dans le béton de la canalisation et avec de grosses rondelles en surface

Entretien de la commune

Vincent reviendra à La Chapelle tous les mercredis à partir du 14 mai 2025
A notre demande une réunion est organisée par Etienne Boileau le 8/04/25 pour redéfinir l'attribution de Vincent.

La Convention est dénoncée par Etienne Boileau.

Le coût de l'heure doit être revu la 3CVT perd de l'argent en supportant cette prestation.

Décision de signer une nouvelle convention le 17 avril à 18h. Pas de possibilité d'avoir un agent supplémentaire

Nouvelle convention applicable au 1er mai 2025 avec allocation de Vincent un jour par semaine dans les différentes communes

Tarif horaire de 27€/h revu pour considérer le salaire de l'agent et le coût du matériel qui n'était pas facturé jusqu'à ce jour, nouveau tarif 37€/h.

Le carburant du camion est pris en charge par la 3CVT le carburant des machines est à la charge des communes.

Pour un support complémentaire en période d'été nous avons reçu deux devis et Maurice propose une aide.

Sté GONIN prestation tonte, désherbage, taille : Devis pour l'entretien général pour un montant de 9780€ ; Tonte 8 passages annuels 5520€

Sté DELAGNEAU ; Devis qui nous propose un devis de tonte pour un montant de 492€ pour un passage soit 3856€ pour 8 passages.

Il est proposé d'attendre le retour de Vincent pour décider d'une aide complémentaire

Ménage Mairie, salle des fêtes, église :

Renouer nous met à disposition un agent à 21,7€/h qui donne satisfaction : 10h/mois actuellement 3h/semaine avec les jour fériés en global doit permettre de rester dans le budget.

Rénovation ouvrants Salle des fêtes :

Réception d'un devis de la société Lemièrre de 16205 (salle) & 4890€HT cuisine, total 21095€ en double vitrage et vitres de sécurité pour les enfants autre devis de la Sté.iD 89 montants 37469,51 € en triple vitrage
Nouvelles demandes nécessaires pour harmonisation de la proposition

Diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la salle des fêtes

Exécuté le 29 avril procure le niveau d'eau d'une crue centennale la salle des fêtes doit être protégée par des batardeau de 20cm et le remplacement des fenêtres fixes par des fenêtres étanches est susceptible de subventions, demande formulée aux établissement Lemièrre.

Changement lave-vaisselle Salle des fêtes

Installation effectuée

Montant Achat METRO à 2248€HT et changement prise de courant Sté Bellat pour 300 €.

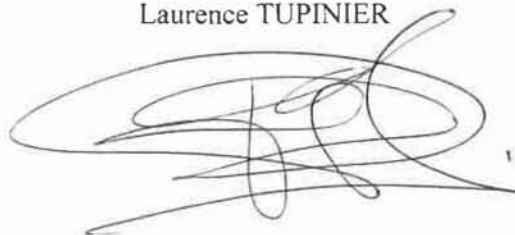
Changement des canalisations d'eau potable rue des cours et rue du Clouseau

La SDDEA effectuera les travaux début septembre

Fin de séance : La séance est levée à 19h30.

Le Maire
Jean Jacques CARRE

La secrétaire de séance
Laurence TUPINIER

Ont été délibéré les sujets suivants :

Par ordre chronologique

NUMERO	LIBELLE
2025-012	FACTURE BARBIER A PAYER SUITE A TRAVAUX D'URGENCE.

Par domaine

DOMAINE	LIBELLE
7-1 FINANCES	DELIBERATION 2025-012 : FACTURE BARBIER A PAYER SUITE A TRAVAUX D'URGENCE.